

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1399-97, 29 octobre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre d'État des Ressources naturelles, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions, des Affaires autochtones ainsi que de la Réforme électorale et parlementaire soient conférés temporairement, du 1^{er} novembre 1997 au 12 novembre 1997, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28836

Gouvernement du Québec

Décret 1400-97, 29 octobre 1997

CONCERNANT madame Diane Wilhelmy, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Diane Wilhelmy, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, soit également responsable de la Réforme administrative à ce même ministère, au même classement, au salaire annuel de 125 170 \$, à compter des présentes;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à con-

trat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Diane Wilhelmy.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28837

Gouvernement du Québec

Décret 1401-97, 29 octobre 1997

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jean-Claude Corbeil comme sous-ministre associé au ministère de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la politique linguistique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Jean-Claude Corbeil soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé au ministère de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la politique linguistique, pour une période d'une année à compter du 3 novembre 1997, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

Contrat d'engagement de monsieur Jean-Claude Corbeil comme sous-ministre associé au ministère de la Culture et des Communications, responsable de l'application de la politique linguistique

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jean-Claude Corbeil, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme